

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 6

Artikel: Chez un sage
Autor: Musset, Paul de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cians et de capitalistes vaudois et genevois; à leur tête M. Marc Demole de Genève et M. Doxat de Poutalès, de Lausanne.

Le *Journal de Genève* fait le compte-rendu d'une excursion du duc d'Orléans sur le nouveau bateau, le lundi 17 juin. Nous en extrayons les passages suivants :

« Le duc d'Orléans est arrivé le 15 au château de Coppet. Le 16 il a diné et assisté à un bal chez la duchesse de Clermont-Tonnerre à sa campagne de Pregny. Le 17, il a visité les ateliers de bijouterie et d'horlogerie de M. Bautte et a été voir le panorama en relief de la Suisse. Lundi dernier on appareille au Molard le bateau à vapeur le *Léman*... »

Ici se produit un incident significatif, qui montre jusqu'où peut aller l'égarement de la courtoisie ou de la flatterie — comme on voudra. Le journaliste, un Genevois et Suisse de vieille race, remarque amèrement qu'au départ, le bateau avait en poupe un drapeau fédéral, mais qu'une demi-heure après on le remplaça par un drapeau français :

« Si c'est là une galanterie, nous n'en ferons pas compliment aux entrepreneurs du bateau; elle est à notre avis une manière inconvenante de faire sa cour au prince qui, nous n'en doutons pas, eût été flatté d'être couvert par le pavillon helvétique. Il eût suffi, ce nous semble, d'arborer la couleur de S. A. R. à côté de celle de la Confédération. Cette union des bannières de deux peuples amis et alliés aurait également satisfait l'illustre voyageur et le peuple genevois qui ne sourira jamais à l'idée de voir disparaître le drapeau fédéral, ne fût-ce que pour une fête, pour un instant. »

Peu de semaines après, le 15 juillet, un quatrième bateau à vapeur était lancé à Ouchy; il portait le même nom : le *Léman*, auquel on ajoutait pour le distinguer du premier l'épithète de *Vaudois*: le *Léman Vaudois*. On avait fait venir pour la circonstance les trois premiers bateaux. Le quai était très animé, plusieurs embarcations circulaient en guinguandées. L'opération du lancement, qui devait avoir lieu à 3 heures, subit un retard. Il était 4 h 1/2 heures que le *Léman Vaudois* persistait à rester sur terre ferme. On fit appeler à la bonne volonté du *Guillaume-Tell*. Un câble fut fixé, aux extrémités opposées des deux bateaux. On tira, tira, tira... si fort que, le câble ayant été détaché, le *Guillaume-Tell*, pourvu d'une vitesse acquise accélérée, vint heurter le *Léman* premier numéro, qui, n'ayant pas prévu l'aventure, s'était imprudemment avancé. Ses flancs furent enfoncés, les ornements de la proue abîmés. Pour comble de malheur, le *Léman* n° II se précipita sur la poupe du *Léman* n° I. On peut juger de l'intérêt palpitant avec lequel le public, accouru en foule pour une cérémonie dont les détails subissaient une telle modification, assista à cet épisode drama-nautique. Aucun accident de personne ne fut à déplorer. Il y eut simplement une formidable casse. Bientôt, la fête reprit ses droits : « le *Leman Vaudois*, brillant de fraîcheur et d'élégance, écrivait un témoin oculaire, ralentit majestueusement sa course au bruit des fanfares et des canons. »

Le *Léman Vaudois* fut victime d'une violente tempête le 3 janvier 1827; il eut de la peine à se tirer d'affaire. Le lac était trop démonté pour qu'un autre bateau à vapeur risquât de se perdre en voulant sauver son confrère. On était devant Sécheron, où le *Léman* arrivait d'Ouchy. Une forte bise remplaça brusquement le vent du sud-ouest. La chaloupe et les petites embarcations dont disposait le bateau furent mises hors de service. La cloche d'alarme retentit, mais personne n'osait s'aventurer dans un endroit si périlleux. Les vitres des salons se briserent et l'eau pénétra dans ceux-ci. Le bâtiment trouva enfin une solution : se faire échouer sur un lit de sable et de terre glaise qui était heureusement dans le voisinage. Cela dura des heures et des heures. Le salut devait venir de terre ferme sous forme d'un bateau parti de Genève « sur une espèce de traîneau » envoyé par M. le syndic de la garde et M. le procureur-général, qui assistèrent aux opérations. On lança le bateau de sauvetage à l'eau et bientôt, à travers mille difficultés, mais sans accident, l'équipage fut délivré et put enfin tâter du plancher des vaches. L'équipe de sauvetage arriva en toute hâte de Genève était composée de Louis Gonnet, pilote du *Guillaume-*

Tell, Gardan, batelier du même bateau et de neuf autres citoyens, dont le *Journal de Genève* a retenu les noms. Chacun d'eux reçut, en séance du « noble conseil d'Etat », une gratification de vingt francs.

Le *Léman Vaudois* vécut jusqu'en 1837 en léguant son nom à un troisième *Léman*... il devait même y en avoir plus tard un quatrième... qui n'existe plus... Les bateaux vont vite !

L. Mogeon.

A PROPOS DE PONCTUATION

GÉTAIT du temps de nos grands-pères, alors qu'on avait encore des régents d'occasion et des inspecteurs quelconques.

Un jour, l'inspecteur était venu visiter une classe. Le régent était en train de faire une dictée à ses cinquante ou soixante élèves entassés dans une salle trop étroite et manquant d'air et de lumière. Constant que la ponctuation faisait complètement défaut, il en fit l'observation aux écoliers. Le maître, un tantinet vexé, dit alors en aparté : « L'inspecteur est un âne. » Ce dernier entendit fort bien la réflexion désoligeante de son subordonné, mais ne souffla mot.

À la fin de la leçon, il fit un speech d'usage, insista sur l'utilité de la ponctuation et pour prouver son dire, il écrivit au tableau noir :

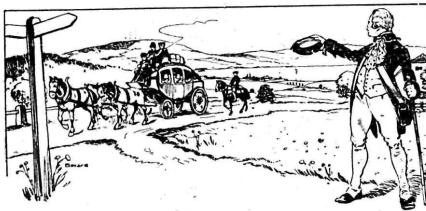
Le régent dit : l'inspecteur est un âne.

S'adressant de nouveau à ses auditeurs, il leur fit comprendre qu'en conservant les mêmes mots, mais en ponctuant différemment, on obtenait la phrase suivante :

Le régent, dit l'inspecteur, est un âne.

Tête du régent.

O. D.



CHEZ UN SAGE

JA jolie page que voici est de Paul de Musset. Elle raconte une visite à Jasmin, le perroquier-poète d'Agen, auteur de poésies remarquables en dialecte provençal.

Jasmin, qui était un modeste, aimait son patois provençal et savait le faire aimer. Chez nous, où le patois a encore de fort bons interprètes, certes, pourquoi donc le nombre diminue-t-il de jour en jour des personnes qui se font un devoir de le cultiver ? Ou trouver mieux, pourtant, l'âme du pays que nous aimons que dans le rustique et savoureux parler de nos pères ?...

Mais nous sommes à Agen, pour le moment. Voici la boutique de Jasmin. Entrons-y avec Paul de Musset.

* * *

Grâce à Charles Nodier, qui a su distinguer un talent modeste, enfoui en province, je connaissais quelques vers du poète gascon Jasmin. Un matin donc, vers sept heures, la diligence s'arrêtant au milieu d'une place, je lis cette inscription au-dessus d'une boutique : *Jasmin, coiffeur de jeunes gens*. Nous étions à Agen. J'avalaï ma tasse de café plus vite que les autres, et j'entrai chez le plus lettré des perroquiers. Sur une table était un amas de brochures et de journaux du Midi.

— M. Jasmin ?... demandai-je en entrant.

— C'est moi, monsieur, répondit un grand garçon d'une figure brune et animée, qui me parut avoir environ trente ans.

— Veuillez me raser, je vous prie.

Il fallait bien entrer en conversation.

— J'ai lu vos vers, monsieur, ajoutai-je aussitôt, avant qu'il posât la savonnette sur mon menton.

— Monsieur comprend donc le patois ?

— Médiocrement ! Un de mes amis de ce pays m'a expliqué les passages difficiles. Mais, dites-moi, monsieur Jasmin, pourquoi, vous qui paraissiez connaître parfaitement le français, écrivez-vous dans une langue qui n'est en usage dans aucune capitale.

— Eh ! monsieur, appartient-il à un pauvre rimeur

comme moi de singer vos grandes célébrités de Paris ? J'ai vendu dix-huit cents exemplaires de mes poésies, et certes tout ce qui parle gascon ne les connaît pas encore. Il y a bien au moins six millions d'habitants en Languedoc.

Le savon me fermant la bouche, je tardai longtemps à répondre :

— Mais cent mille personnes au plus savent lire, et vingt mille à peine sont capables de goûter vos ouvrages.

— Eh bien ! je me contente de ce public restreint. Et peut-être avez-vous à Paris plus d'un écrivain qui ne possède pas plus de vingt mille lecteurs. Ma petite réputation serait bien vite égarée, si elle essayait de voler par toute l'Europe. La voix qui paraît sonore dans une étroite enceinte n'est plus entendue au milieu d'une vaste plaine. Et puis, mes lecteurs étant réunis dans un rayon de quarante lieues, il en résulte des avantages réels pour un auteur.

— Eh ! pourquoi n'abandonnez-vous pas votre raison ? demandai-je à ce singulier poète.

— Que voulez-vous ? Les muses sont capricieuses : elles donnent aujourd'hui de l'or, demain elles refusent du pain. Le rasoir m'assure le potage et la bouteille de bordeaux. D'ailleurs mon salon est un petit cercle littéraire où viennent les jeunes gens de la ville. Quand je vais dans une des académies dont je suis membre, on ne trouve pas mauvais que je manie des instruments moins nobles que la plume, et le plus ordinairement toutes les figures de l'assemblée ont passé dans mes mains.

Il est vrai que Jasmin rase plus habilement qu'autun autre poète. Après une longue conversation avec cet homme simple, j'éprouvai une certaine confusion en déposant sur la table la pièce de cinquante centimes qu'il devait, cette fois, à son talent plutôt qu'à ses rasoirs, et je remontai en voiture, charmé de sa modestie et de son esprit.

Paul de Musset.

POUR DES PRUNES

A la saison des prunes, c'est la blonde reine-claudie, si chère aux gourmets et aux abeilles, qui ouvre la marche en mélant son ambre parfumé à l'or des abricots et au velours des pêches.

La reine-claudie est la fine fleur des prunes; c'est la plus délicate, la plus juteuse et la plus odorante. Elle trône en souveraine dans les corbeilles aristocratiques et on lui prodigue les honneurs du bocal. L'Orient est son berceau et elle remonte noblement aux croisades.

C'est, en effet, lors de la première croisade que des chevaliers français rapportèrent de la Palestine des pruniers qu'ils offrirent à la reine Claude.

La reine les fit planter dans ses jardins du palais des Tournelles et en survilla elle-même la culture. Ces arbres exotiques produisirent des fruits parfumés et savoureux auxquels on donna le nom de « reine-claudie ».

Il paraît qu'il arrivait assez souvent, pendant la nuit, qu'un volat ces prunes exquises. Un jeune et pauvre escholier ayant été pris en flagrant délit, on s'empressa de faire un exemple en le pendant en face des pruniers qu'il avait dévalisés.

Mais voici que, quelques jours après, un odieux vagabond met la main sur les diamants de la couronne et, comme l'escholier, il est condamné à la potence.

Arrivé au pied du gibet, se drapant dans sa guenierre avec un cynisme gouailleur, le voleur dit à la foule :

— Au moins, moi, si je suis pendu, ce n'est pas pour des prunes.

Telle est l'origine de ce dicton populaire.

Confirmation. — Un intempérant est sollicité par un ami de signer un engagement d'abstinence et finit par le décider en prenant le même engagement. Les signatures sont apposées. Alors notre homme, tout joyeux :

— Je suis bien content et, maintenant que l'affaire est en ordre, allons boire un demi !...

Au tribunal.

— Quel est votre âge, madame ?

— Je m'en remets à cet égard à la sagesse du tribunal.